

Les conseils municipaux

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 septembre 2015

Le conseil municipal s'est réuni le 23 septembre 2015, à 20 heures, sous la présidence du maire, Philippe MIGNOT ; Madame Marlène CAPONI assure le secrétariat de la séance. Le procès-verbal du conseil municipal du 15 juillet 2015 est adopté, à l'unanimité.

Monsieur le maire présente Madame Dominique MICHEL qui exerce depuis peu les fonctions de Directeur général des services de la commune. Il remercie Madame Catherine JEAN qui a assuré les fonctions par intérim.

Madame Monique GUILLAUD-LAUZANNE présente les décisions prises par le maire concernant des concessions dans le cimetière communal, la dévolution d'un marché public, l'acceptation d'une indemnité de sinistre, deux conventions d'attribution de subventions signées avec l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE). Ces subventions participent au financement du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Enfin, le remboursement des frais engagés pour le départ en retraite d'un enseignant.

Monsieur le maire informe l'assemblée du projet de modification des statuts de la communauté de communes. La nouvelle rédaction des statuts, et notamment son article 6, permettant à la communauté d'effectuer des prestations de services, est adoptée, à l'unanimité.

Monsieur Georges RAMON, Adjoint en charge des finances présente la seconde proposition de décision budgétaire

modificative.

Monsieur le Maire précise qu'elle représente un simple ajustement du budget primitif 2015.

En fonctionnement, recettes et dépenses supplémentaires s'élèvent à 250 080 € ; elles sont constituées principalement par des écritures d'ordre (sans incidence financière) et des dotations reçues supérieures aux prévisions. Cela permet d'augmenter l'autofinancement de la commune en virant 75 000 € à la section d'investissement.

En investissement recettes et dépenses supplémentaires sont équilibrées à 114 000 €. Le virement de la section de fonctionnement permet notamment l'achat d'un bâtiment rue Français. Cette acquisition entre dans la réflexion portant sur l'aménagement de l'entrée de l'école la Poyat et la sécurité des élèves. La décision budgétaire modificative est adoptée, à l'unanimité.

Monsieur Georges RAMON propose d'instaurer la taxe communale sur la consommation finale d'électricité et de lui affecter le coefficient de 4 (les communes doivent choisir le coefficient à appliquer qui peut aller jusqu'à 8,5). Il précise que cette taxe est créée sur la majorité des communes du territoire et que la recette générée pourrait être utilisée, notamment, à la rénovation de l'éclairage public. Le conseil adopte la proposition, à l'unanimité.

Monsieur Christian NUCCI, présente le rapport d'activité et des comptes de la société d'économie mixte «Territoires 38»

pour l'année 2014. Le conseil en prend acte.

Monsieur Jean-Claude LEBEAU, 2ème adjoint, présente le projet d'ERDF de remplacer les deux transformateurs existants par deux transformateurs de puissance supérieure. Le terrain jouxtant l'installation étant nécessaire à la réalisation de ce projet, le conseil adopte à l'unanimité la décision de principe de vendre ce terrain à ERDF.

En questions orales :

- Monsieur le maire remercie les bénévoles qui se sont mobilisés pour l'organisation des journées du patrimoine, ainsi que Monsieur De Valence, confédier, Thierry GIRAUD et Christian RIERA qui ont préparé l'exposition. Il remercie également les musiciens de l'harmonie « Hit Musique » pour leur exposition retraçant les 150 ans de l'harmonie et pour leur prestation musicale sur le parvis de la mairie. Michèle TARNAUD associe à ces félicitations, les agents municipaux et les élus présents.

- Madame TARNAUD rappelle aux élus qu'une demande de participation aux rencontres du cinéma leur a été adressée par mail et que l'apéritif inaugural aura lieu le 16 octobre à 19 heures place de la Paix, ou salle du Rocher en cas de pluie. Le salon du livre se déroulera pendant le festival à la salle du Rocher. Il est rappelé que le cinéma l'Oron bénéficie d'une bonne fréquentation, avec 47 à 50 000 spectateurs par an.

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 novembre 2015

Le conseil municipal s'est réuni le 4 novembre 2015, à 20 heures, sous la présidence du maire, Philippe MIGNOT ; Madame Emilie RATTON assure le secrétariat de la séance. Le procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2015 est adopté, à l'unanimité.

Madame Monique GUILLAUD-LAUZANNE présente les décisions prises par le maire concernant des concessions dans le cimetière communal et l'acceptation d'une indemnité de sinistre.

Madame Monique GUILLAUD-LAUZANNE rappelle que la commune s'est engagée depuis plusieurs années dans l'abandon progressif des produits phytosanitaires. Elle propose de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau qui subventionne à 80 % les dépenses d'études et de matériel. Le conseil accepte à l'unanimité. Monsieur Georges RAMON, propose de verser à l'Union sportive beaurepairoise de football une subvention de fonctionnement ainsi qu'une subvention exceptionnelle pour soutenir le déplacement des jeunes joueurs à Metz. Adopté, à l'unanimité.

Unanimité également aux propositions de Philippe MIGNOT d'une part de rembourser l'association « Autour de l'Oron » pour les dépenses qu'elle a engagées dans l'organisation des Rencontres du cinéma et d'autre part de verser le prix du court métrage

professionnel à Benjamin BOUHANA pour « Qui de nous deux ».

Madame Monique GUILLAUD-LAUZANNE présente la demande de la Communauté de communes du territoire de Beaurepaire de continuer à organiser la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours, sur l'habitat pavillonnaire. Cette dérogation obtenue depuis deux ans a donné entière satisfaction, sur la qualité du service et sur le rendu sanitaire. Monsieur Alain BERHAULT indique qu'il ne comprend pas ce qui est incitatif dans cette redevance et qu'il pense que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est plus égalitaire. Monsieur le maire précise que la question doit être soulevée en réunion de communauté de communes et qu'elle ne fait pas l'objet du débat du jour. La décision est adoptée avec 19 voix pour et 4 abstentions.

Monsieur le maire propose ensuite de l'autoriser à signer une convention fixant les modalités pédagogiques et financières lors des temps d'activité périscolaires, avec les animateurs, intervenants extérieurs. Unanimité.

Monsieur Georges RAMON informe le conseil du nouveau dispositif réglementaire permettant d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les réseaux de gaz. La redevance est adoptée, à l'unanimité.

En questions orales :

- Madame Michèle TARNAUD invite l'assemblée à la commémoration du 11 novembre. Le défilé partira de la salle polyvalente à 9 h 30. La cérémonie sera suivie d'un apéritif.

- Monsieur Christian NUCCI dresse un rapide bilan des Rencontres du cinéma. La fréquentation du cinéma est comparable aux années antérieures. Il souligne l'extrême disponibilité des acteurs et l'ambiance conviviale lors de l'ouverture du festival sur la place de la Paix. Avec Philippe MIGNOT, il félicite et remercie celles et ceux qui se sont mobilisés pour assurer la réussite de ces rencontres, les sponsors, le libraire beaurepairois, les associations de la bibliothèque et « Autour de l'Oron », Pierre de GARDEBOSC, les chauffeurs bénévoles, et plus particulièrement, Monique BECK, Karine LETOMBE et l'équipe technique. Il évoque pour terminer, le succès des courts métrages.

- Jean-Claude LEBEAU fait le point des travaux : ils sont en cours d'achèvement au gymnase ; l'aménagement du chemin piétonnier de la route de Manthes devrait être terminé en fin d'année (sauf en cas d'intempéries) et la rue de la République devrait être ouverte à la circulation des véhicules le 20 novembre. La végétalisation aura lieu au printemps.